LE SENTIER DE LA RÉUSSITE

Conditions générales de vente - Cours en ligne

Cours commercialisés et facturés par AYAH COUTURE - FZCO.

Article 1 - Identité du prestataire

Les cours en ligne du Sentier de la Réussite sont commercialisés et facturés par **AYAH COUTURE - FZCO**, société de zone franche (Free Zone Company) établie aux Émirats arabes unis, titulaire de la licence commerciale n° **68515** délivrée par l'International Free Zone Authority (IFZA), ci-après désignée « l'Institut » ou « le Prestataire ».

Adresse : DSO-IFZA, IFZA Properties, Dubai Silicon Oasis, Dubaï, Émirats arabes unis.
Téléphone : +971 55 465 7449
Courriel : contact@sentierdelareussite.fr
Site Internet : https://sentierdelareussite.fr

Article 2 - Objet et champ d'application

Les présentes CGV régissent les inscriptions aux cours en ligne proposés sous le nom Le Sentier de la Réussite, notamment en langue arabe, en Coran et en éducation islamique, pour les enfants, adolescents et adultes, selon les formules proposées.

Les cours sont dispensés en direct par visioconférence.

Les cours en présentiel dispensés à Meaux sont commercialisés par une société distincte, **LE SENTIER DE LA REUSSITE** (SASU, RCS Meaux 933 359 549), et relèvent de conditions générales de vente distinctes. Les achats auprès de la librairie relèvent également de conditions distinctes.

Le « client » est la personne majeure qui souscrit et règle l'inscription. Pour un élève mineur, le client est son représentant légal.

Article 3 - Documents contractuels et acceptation

Le contrat comprend les présentes CGV, le règlement intérieur des cours en ligne, la description de la formule choisie et le récapitulatif de l'inscription.

Avant la validation, le client reçoit les informations essentielles relatives au programme, aux prérequis éventuels, à la durée de l'engagement, à la fréquence et à la durée des cours, aux modalités de suivi, au matériel nécessaire et au prix.

Le nombre de séances est d'au minimum trente (30) par année scolaire. Il est rappelé dans le règlement intérieur communiqué avant la finalisation de l'inscription. L'acceptation et la signature de ce règlement sont nécessaires pour finaliser l'inscription. Il fait partie intégrante du contrat.

L'acceptation des CGV est recueillie par une action expresse du client. Une confirmation de l'inscription et les documents contractuels acceptés sont transmis sur un support durable, notamment par courriel. Aucune clause ne prive le client des droits impératifs qui lui sont applicables.

Article 4 - Inscription et admission

L'inscription est soumise aux places disponibles, à la transmission des renseignements nécessaires, à l'acceptation des documents contractuels et à l'accomplissement des formalités de paiement, dans le respect des délais légaux applicables.

Aucune inscription n'est acceptée en cours d'année scolaire.

Un échange ou une évaluation peut être proposé afin de déterminer le niveau de l'élève. Si une réorientation modifie substantiellement la formule choisie, l'accord du client est recueilli. Si l'Institut

ne peut finalement accepter l'inscription, les sommes versées pour la prestation non fournie sont restituées.

Article 5 - Tarifs et frais

Le prix total, la devise de facturation, les taxes applicables, les frais d'inscription ou de réinscription et les éventuels achats complémentaires sont indiqués avant la validation de l'inscription. Le client peut vérifier le montant qu'il s'engage à payer.

Les frais d'inscription ou de réinscription correspondent au traitement administratif et à la gestion du dossier. Leur conservation ou leur remboursement reste soumis au droit de rétractation et aux autres droits légalement applicables. Ils ne sont pas automatiquement exclus du remboursement en cas de rétractation valable.

Les livres, fournitures ou supports inclus dans la formule et ceux à acheter séparément sont précisés avant l'inscription. Les réductions familiales éventuelles s'appliquent dans les conditions annoncées pour l'offre concernée.

Le tarif accepté s'applique à l'inscription concernée. Une modification des tarifs pour les inscriptions futures ne modifie pas rétroactivement le prix convenu, sauf accord du client ou disposition légale applicable.

Article 6 - Codes promotionnels

Le client doit demander, lorsque cela est nécessaire, son code promotionnel avant de finaliser l'inscription, le saisir correctement dans l'espace prévu et vérifier que la réduction apparaît dans le récapitulatif avant le paiement. En cas de difficulté, il doit contacter l'Institut avant de valider son inscription.

En cas d'oubli de saisie, d'erreur de saisie imputable au client ou de demande de code après validation, la réduction ne peut pas être appliquée rétroactivement. Ces situations ne donnent lieu à aucun remboursement, avoir, suppression d'échéance ou modification du paiement afin de reconstituer la réduction oubliée.

Article 7 - Facilité de paiement et engagement annuel

L'inscription porte sur l'année entière. Le règlement peut être effectué en une seule fois ou en plusieurs échéances, selon les options proposées lors de l'inscription.

L'Institut propose, sans y être tenu, un règlement en plusieurs échéances afin de faciliter le paiement pour les familles. **Cet échelonnement constitue uniquement une facilité de paiement du prix annuel. Il ne s'agit pas d'un abonnement mensuel résiliable à tout moment.**

En cas de paiement mensuel, la première échéance est prélevée lors de l'inscription, puis les suivantes chaque mois à compter de cette date. Le montant total, le nombre d'échéances et leur montant sont précisés avant la validation de l'inscription.

L'arrêt volontaire des cours ou les absences de l'élève ne mettent pas fin aux échéances : le prix annuel demeure dû, sous réserve du droit de rétractation et des droits de résiliation prévus par la loi.

Une fois cette facilité convenue lors de l'inscription, l'Institut respecte les modalités de paiement acceptées. Toute modification nécessite un accord écrit. En cas de difficulté de paiement, le client est invité à contacter rapidement l'Institut.

Article 8 - Rétractation

Le client dispose de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier sa décision. Il adresse sa demande à contact@sentierdelareussite.fr, au moyen du formulaire annexé ou de toute déclaration exprimant

clairement sa volonté de se rétracter. Il peut également utiliser le dispositif de rétractation mis à sa disposition sur le site.

Le début des cours ne fait pas courir un nouveau délai de rétractation et ne supprime pas le délai encore en cours.

En cas de rétractation valable, les sommes versées, y compris les frais d'inscription ou de réinscription, sont remboursées au plus tard dans les quatorze jours suivant l'information de l'Institut, par le même moyen de paiement, sauf accord exprès pour un autre moyen sans frais.

Si le client souhaite que les prestations commencent avant la fin du délai de rétractation, sa demande expresse est recueillie séparément, après information sur les conséquences financières d'une rétractation. Lorsqu'une retenue est légalement permise, seul le montant proportionnel aux prestations effectivement fournies avant la notification de la rétractation est dû.

Le traitement administratif du dossier ou la participation à une séance ne suffisent pas, à eux seuls, à autoriser une retenue. En l'absence de demande expresse d'exécution anticipée ou de l'information légalement requise, aucune somme n'est due au titre de cette exécution anticipée.

Article 9 - Résiliation après le délai de rétractation

L'inscription engage le client pour l'année. Le paiement échelonné constitue une facilité de paiement : l'arrêt volontaire des cours ne met pas fin aux échéances. **En cas d'abandon pour simple convenance personnelle, le prix annuel demeure dû.**

Après l'expiration du délai de rétractation applicable, toute demande d'annulation de l'inscription, de remboursement ou de suppression des échéances restantes est examinée au cas par cas, au regard de la situation exposée et des justificatifs fournis, sauf dans les cas ouvrant légalement droit à une résiliation ou à un remboursement.

Une résiliation anticipée peut être demandée lorsqu'une situation justifiée constitue un motif légitime et impérieux empêchant durablement la poursuite des cours, notamment une maladie ou une hospitalisation de longue durée de l'élève, ou un décès, ou lorsqu'elle relève de la force majeure. La demande est accompagnée des justificatifs pertinents.

Un changement d'avis, un manque de disponibilité ou un déménagement ne donnent pas, à eux seuls, droit à une résiliation, les cours étant accessibles à distance.

Les droits de résiliation prévus par la loi restent applicables, notamment en cas de manquement suffisamment grave du Prestataire à ses obligations. Lorsque la résiliation est justifiée, les prestations postérieures à sa prise d'effet ne sont plus facturées et les éventuels trop-perçus sont remboursés.

Toute demande doit être adressée par écrit à contact@sentierdelareussite.fr. Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation et ne suspend pas, à lui seul, les obligations de paiement.

Article 10 - Calendrier et horaires

Les cours sont organisés selon un calendrier pédagogique. Les périodes de vacances suivent le calendrier scolaire de la zone C et sont communiquées en début d'année.

Les horaires sont indiqués selon l'heure de Paris. Les élèves résidant à l'étranger doivent tenir compte du décalage horaire et des changements d'heure en France.

Les cours sont dispensés en direct et ne font pas l'objet d'un replay.

Les séances peuvent être enregistrées par l'Institut à des fins exclusivement pédagogiques, notamment le suivi de la qualité des cours et l'accompagnement des enseignants. Ces enregistrements ne sont transmis ni aux élèves ni à des tiers. Ils ne sont accessibles qu'à la direction et à l'équipe pédagogique et sont conservés au plus tard jusqu'à la fin de l'année scolaire concernée.

Article 11 - Matériel et accès aux cours

L'élève doit disposer d'un appareil compatible avec l'outil de visioconférence utilisé, d'une connexion Internet suffisamment stable, d'une caméra et d'un microphone fonctionnels, ainsi que du matériel pédagogique annoncé.

L'élève ou son représentant légal installe et teste l'application utilisée, notamment Zoom lorsque cet outil est annoncé, avant la première séance. Il vérifie son équipement et ses accès avant chaque cours et signale rapidement toute difficulté.

Les liens, identifiants et codes d'accès sont personnels. Ils ne doivent pas être transmis à des tiers. Les cours sont réservés aux élèves inscrits ; les proches ne peuvent pas y participer à leur place ou comme élèves supplémentaires. Un parent peut accompagner un jeune enfant pour l'aider à se connecter ou à suivre les consignes, sans perturber le cours.

Article 12 - Assiduité, absences et retards

L'élève s'engage à être ponctuel et à participer régulièrement aux séances. Toute absence doit être signalée à l'Institut dès que possible.

Une absence ou un retard imputable à l'élève ne donne pas droit à un remboursement, à une réduction du prix ou à un rattrapage individuel automatique, sous réserve des droits de résiliation définis précédemment. Un retard ne prolonge pas la durée de la séance.

Les difficultés techniques provenant de l'équipement ou de la connexion de l'élève ne donnent pas droit à un remboursement ou à un rattrapage automatique. L'élève ou son représentant légal doit néanmoins prévenir rapidement l'Institut afin de rechercher une solution.

Article 13 - Absence d'un enseignant et continuité des cours

En cas d'empêchement d'un enseignant ou d'incident technique du côté de l'Institut empêchant la tenue d'une séance, l'Institut en informe les élèves ou leurs représentants légaux dans les meilleurs délais et assure la continuité des cours, soit par le remplacement de l'enseignant par un intervenant disposant des compétences adaptées, soit par l'organisation de séances de rattrapage, y compris pendant les périodes de vacances scolaires.

L'Institut garantit la réalisation du nombre minimal de séances prévu à l'article 3. Les modalités de remplacement ou de rattrapage sont communiquées aux élèves ou à leurs représentants légaux dès leur organisation. Les éventuelles séances supplémentaires offertes ne modifient pas ce nombre minimal.

Article 14 - Règles de participation

L'élève s'installe dans un endroit calme, avec le matériel nécessaire. L'utilisation d'un casque audio est recommandée pour limiter les bruits parasites.

La caméra doit être activée pendant les séances. Toute difficulté particulière doit être signalée à l'Institut afin d'examiner un aménagement adapté. Le microphone est utilisé selon les consignes de l'enseignant.

L'élève adopte un comportement respectueux envers l'enseignant et les autres participants, y compris dans les échanges écrits.

Tout manquement peut donner lieu à un rappel des consignes, à un avertissement ou, selon sa gravité et sa répétition, à une suspension ou à une exclusion. Sauf urgence nécessitant une mesure immédiate de protection, l'élève ou son représentant légal est informé des faits reprochés et peut présenter ses observations avant la décision.

Les conséquences financières d'une exclusion sont appréciées selon les circonstances et les règles applicables. L'exclusion ne rend pas automatiquement exigible l'intégralité des sommes restant à

payer.

Article 15 - Suivi pédagogique et travail personnel

L'Institut met en œuvre les moyens pédagogiques nécessaires à la réalisation du programme annoncé. La progression dépend notamment du niveau initial de l'élève, de son assiduité, de sa participation et de son travail personnel. Aucun résultat déterminé ne peut être garanti.

L'élève effectue les exercices et les révisions demandés. Lorsque des travaux ou des enregistrements audio sont prévus dans le suivi pédagogique, leurs modalités et délais de transmission sont précisés par l'enseignant.

Pour les élèves mineurs, le représentant légal veille à leur présence aux séances, à la préparation du matériel et au suivi des informations communiquées par l'Institut.

Article 16 - Supports et enregistrements

Les supports pédagogiques mis à disposition sont réservés à l'usage personnel de l'élève inscrit. Leur reproduction, leur partage, leur diffusion publique ou leur utilisation commerciale sont interdits sans autorisation, sous réserve des exceptions légales.

Il est interdit aux élèves et à leurs proches d'enregistrer les séances, de réaliser des captures d'écran ou de diffuser l'image ou la voix des participants. Les enregistrements pédagogiques réalisés par l'Institut sont régis par l'article 10.

Article 17 - Responsabilité

L'Institut est responsable de la bonne organisation et de la tenue des cours. Il n'est pas responsable des difficultés provenant de l'équipement, de la connexion Internet ou de l'environnement de l'élève.

Pendant les cours, l'élève mineur reste sous la surveillance de son représentant légal.

Aucune clause des présentes CGV n'exclut une responsabilité dont l'exclusion est interdite par la loi.

Article 18 - Impayés

En cas d'échéance impayée, l'Institut contacte le client afin de permettre une régularisation.

À défaut de paiement après une relance écrite précisant le délai de régularisation, l'Institut peut suspendre l'accès aux cours jusqu'à régularisation, puis résilier le contrat si l'impayé persiste.

Aucuns frais ni pénalités ne sont imputés au client en dehors des cas légalement autorisés.

Article 19 - Communication et réclamations

Les informations relatives aux cours sont transmises au moyen des coordonnées fournies lors de l'inscription et des canaux de communication annoncés par l'Institut. Le client fournit des coordonnées exactes, signale tout changement et consulte régulièrement les messages reçus.

Toute réclamation relative à l'inscription, aux paiements ou à l'organisation des cours peut être adressée à contact@sentierdelareussite.fr. Le client précise l'identité de l'élève, la formule concernée et l'objet de sa demande afin d'en faciliter le traitement.

Article 20 - Protection des données personnelles

Dans le cadre des inscriptions aux cours en ligne, AYAH COUTURE - FZCO traite les données nécessaires à la gestion des dossiers, des paiements, du suivi pédagogique et des échanges avec les élèves et leurs représentants légaux.

L'accès à ces informations est limité aux personnes et prestataires qui en ont besoin pour assurer leurs missions.

Les modalités de traitement, les bases légales, les durées de conservation, les destinataires et les éventuels transferts internationaux sont précisés dans une notice de confidentialité mise à disposition lors de la collecte des données.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, en écrivant à contact@sentierdelareussite.fr. Elles peuvent également saisir l'autorité de protection des données compétente.

Article 21 - Image des élèves

L'Institut n'utilise pas l'image des élèves sans autorisation. Cette autorisation est donnée lors de l'inscription, en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire, par le représentant légal ou par l'élève lui-même s'il est majeur. L'acceptation des présentes CGV et l'activation de la caméra pendant les cours ne valent pas, à elles seules, autorisation.

Lorsque cette case a été cochée, des photos ou vidéos de la classe peuvent être partagées dans les groupes de communication internes réservés aux élèves et aux familles du groupe concerné. Cette autorisation est facultative : ne pas cocher la case n'empêche ni l'inscription ni la participation aux cours. Elle peut être retirée à tout moment par écrit à contact@sentierdelareussite.fr.

Article 22 - Droit applicable et règlement des différends

Les présentes CGV sont régies par le droit des Émirats arabes unis.

Lorsque le client est un consommateur résidant dans un autre pays, ce choix ne peut le priver de la protection que lui assurent les dispositions impératives de la loi de son pays de résidence habituelle.

L'Institut et le client rechercheront une solution amiable aux réclamations qui leur sont soumises. À défaut d'accord, chacun conserve la possibilité de saisir les autorités ou juridictions compétentes, conformément aux règles applicables. Les présentes CGV ne prévoient pas de compétence exclusive qui priverait le client de ses droits.

La version des CGV acceptée lors de l'inscription s'applique au contrat concerné. Une modification publiée ultérieurement ne s'applique pas rétroactivement sans l'accord du client, sauf disposition légale applicable.

ANNEXE - FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

À compléter et à envoyer uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation.

À l'attention de :
Le Sentier de la Réussite - Cours en ligne
AYAH COUTURE - FZCO
DSO-IFZA, IFZA Properties, Dubai Silicon Oasis, Dubaï, Émirats arabes unis
Courriel : contact@sentierdelareussite.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat relatif à l'inscription suivante :

Formule ou cours concerné :
.....

Date de conclusion du contrat :
.....

Nom et prénom du client :
.....

Nom et prénom de l'élève :
.....

Adresse du client :
.....
.....

Courriel utilisé lors de l'inscription :
.....

Date :
.....

Signature du client, uniquement en cas d'envoi sur papier :

.....

Vous pouvez également exercer votre droit de rétractation par toute déclaration exprimant clairement votre décision, sans obligation d'utiliser ce formulaire.